

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2025

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 633)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 95

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 85 du Gouvernement

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.